



# POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

REUNION DU 29 novembre 2022  
PV N. 13 par voie électronique.

PRESIDENT : M. SISSAOUI Mounir

PRESENTS : MM HALLOT JF - TALABOT F – LATOUR M – GAUDY N

EXCUSE : M OSMAN C

\*\*\*\*\*

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de notifications officielles aux clubs. Elles sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de la Haute-Vienne dans les conditions de délai – 7 jours à partir du lendemain de la notification du présent procès-verbal – et conformément aux dispositions de l'article 30 des RG de la LFNA dans le cadre des articles 188 et 190 des RG de la FFF.

**CLUB LAUREAT « BUT ECLAIR » 1<sup>ère</sup> période : US Feuillardiers.**

But marqué après 13 secondes de jeu par le joueur Bienvenu Adrien, lors de la rencontre **US Feuillardiers / SC St Victurnien** du 16/10/22.

**But ECLAIR (2<sup>ème</sup> période) : Du 21/11/22 au 30/01/23**

**Information importante aux clubs** : A compter de cette saison 2022-2023, **tous les frais des officiels arbitres seront débités directement sur les comptes des clubs à tous les niveaux de championnat et sur les rencontres de coupe.**

Il est rappelé aux clubs qu'il est **obligatoire d'avoir une feuille de match papier informatisée (sous peine d'amende)** à chaque rencontre à domicile au cas où il y aurait un dysfonctionnement de la tablette.

**COUPE DU MONDE :**

**En raison de la probable rencontre de l'équipe de France ce dimanche 4 décembre à 16h, il est demandé aux clubs désireux d'avancer leurs rencontres de le faire savoir au district au plus tard ce vendredi 2 décembre à 12h. Pour ce qui concerne les lever de rideau des rencontres, il est aussi possible d'avancer les rencontres à 12h et ainsi permettre que des rencontres puissent avoir lieu à 14h. Dans tous les cas, l'accord écrit des 2 clubs par mail est obligatoire pour pouvoir décaler les horaires des rencontres.**



# POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

## DEPARTEMENTAL 2

- **Poule B** : Rencontre **Limoges Mayotte / FCCL Cognacois** du 13/11/22.  
Suite à la décision de la commission des litiges et contentieux en date du 23/11/22 donnant match perdu par pénalité pour évocation à l'équipe de Limoges Mayotte,

La commission,

- Se conforme
- Et enregistre le résultat :

➤ **Limoges Mayotte** : 0 (- 1 pt) / **FCCL Cognacois** : 3 (3 pts).

## DEPARTEMENTAL 3

- **Poule C** : Rencontre **US Solignac Le Vigen / US La Roche l'Abeille 2** du 12/11/22.  
Suite à la décision de la commission des litiges et contentieux en date du 23/11/22 donnant match perdu par pénalité pour évocation à l'équipe de La Roche l'Abeille,

La commission,

- Se conforme
- Et enregistre le résultat :

➤ **US Solignac Le Vigen** : 5 (3 pts) / **US La Roche l'Abeille (2)** : 0 (- 1 pt).

- **Poule D** : Rencontre **FC St Priest s/aixe 2 / US Oradour sur Glane** du 20/11/22.

Le club de FC St Priest s/aixe sera débité de la somme de 21 € pour transmission FMI hors délai.

**Coupe de la Haute-Vienne** : FINALE **SAMEDI 10 JUIN 2023.**

- **4<sup>ème</sup> Tour Coupe Haute-Vienne (tour de régularisation)** : 14 et 15 janvier. **Tirage au sort le lundi 9 janvier à 17h30.**
- **1/16<sup>ème</sup> Finale Coupe Haute-Vienne** : 12 et 13 février. **Tirage au sort le lundi 30 janvier.**

**Challenge des Réserves** :

- **16<sup>ème</sup> Finale Challenge des Réserves (14 et 15 janvier).** **Tirage au sort le mardi 13 décembre.**
- **2<sup>ème</sup> Tour Challenge du District « Marcel Pailler »** : 4 et 5 février.



# POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

- **1<sup>er</sup> Tour Challenge Georges Var : 4 et 5 février.**

En raison de la finale de la coupe du monde prévue le dimanche 18 décembre à 16h, la commission demande aux clubs qui seront concernés pour le rattrapage des rencontres ce jours-là, et s'ils le désirent, de s'entendre pour disputer la rencontre soit le samedi 17 décembre si possibilité d'infrastructure avec éclairage, et le cas échéant, disputer la rencontre le dimanche 18 décembre à 13h. A ce jour (23/11), 3 rencontres sont concernées par le rattrapage.

**Le Président**

SISSAOUI Mounir

**Le Secrétaire de séance,**

LATOUR Marc